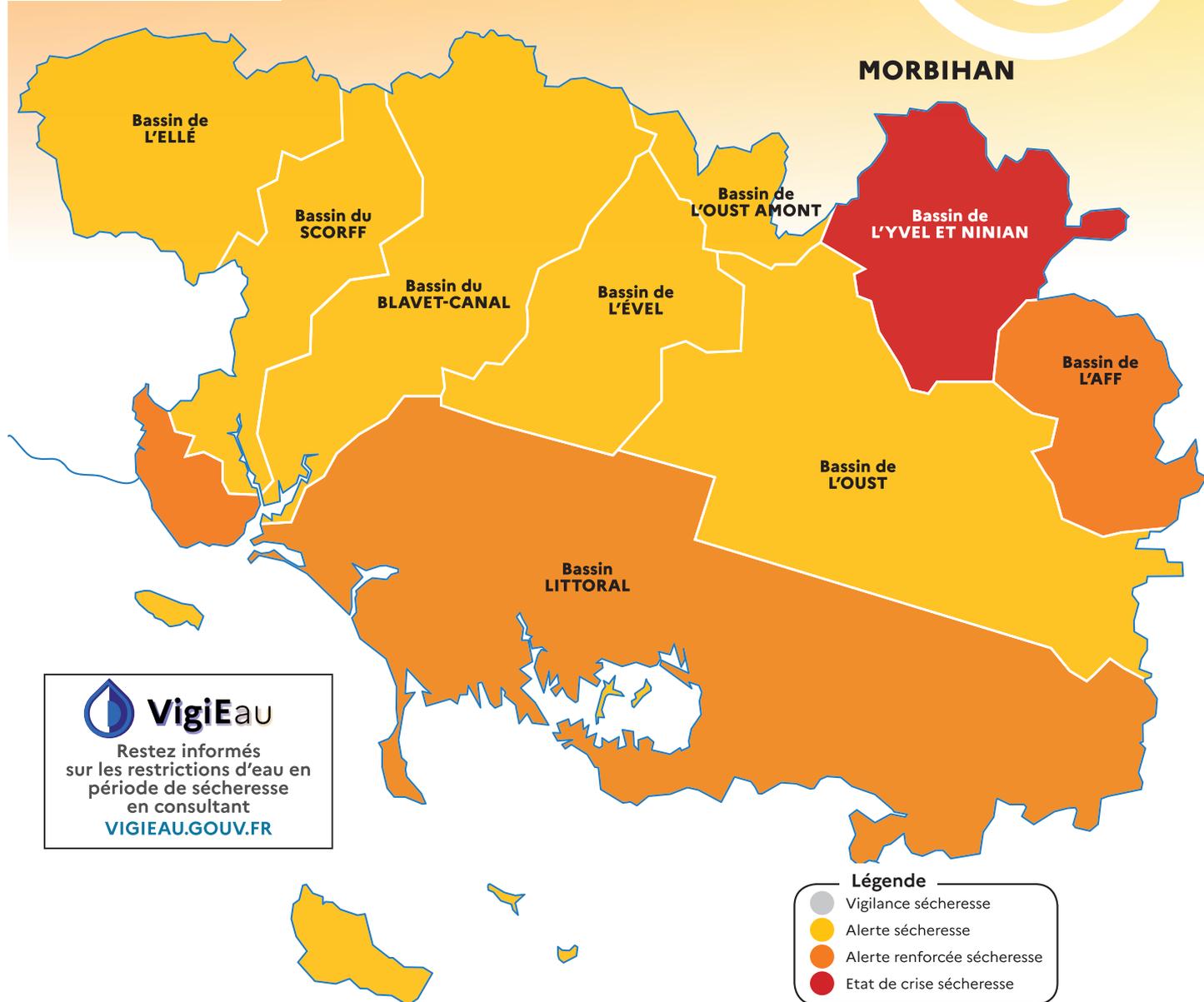


# Point de situation SÉCHERESSE dans le Morbihan

au 22 août 2025



## ALERTE SÉCHERESSE

Les principales restrictions d'eau temporaires qui s'appliquent, sont :

- restrictions horaires pour l'irrigation agricole selon le type de cultures (ne s'applique pas aux retenues d'irrigation déconnectées du réseau hydrographique)
- réduction de la consommation en eau pour usage professionnel
- interdiction d'arrosage des espaces verts, sauf jeunes plants, entre 20h et 8h
- interdiction d'arrosage des potagers sauf de 20h à 10h
- interdiction d'arroser les terrains de sport sauf entre 20h et 8h
- interdiction de remplissage des piscines, de nettoyage des voiries, de nettoyage ou rinçage des bateaux, de nettoyage des façades
- interdiction des manœuvres de vannes sauf autorisation : plans d'eau, écluses
- interdiction d'arrosage des pelouses, massifs floraux ou arbustifs entre 20h et 8h
- interdiction d'alimentation des fontaines publiques hors circuit fermé
- interdiction d'alimentation des douches de plage

## ALERTE RENFORCÉE

Les principales restrictions d'eau temporaires qui s'appliquent, sont :

- restrictions horaires pour l'irrigation agricole selon le type de cultures (ne s'applique pas aux retenues d'irrigation déconnectées du réseau hydrographique)
- réduction de la consommation en eau pour usage professionnel
- interdiction de remplissage des piscines, de nettoyage des voiries et des bateaux, de nettoyage des façades
- interdiction d'arrosage des espaces verts, sauf jeunes plants, entre 20h et 8h
- interdiction d'arrosage des potagers sauf entre 20h et 8h
- interdiction d'arroser les terrains de sport sauf entre 20h et 8h pour les plantations de moins d'1 an
- interdiction des manœuvres de vannes sauf autorisation : plans d'eau, écluses
- interdiction d'arrosage des pelouses, massifs floraux ou arbustifs
- interdiction d'alimentation des fontaines publiques hors circuit fermé
- interdiction d'alimentation des douches de plage

## CRISE SÉCHERESSE

Les principales restrictions/interdictions d'eau temporaires qui s'appliquent, sont :

- Interdiction de l'irrigation agricole sauf certaines cultures (voir arrêté)
- réduction de la consommation en eau pour usage professionnel
- interdiction d'arrosage des terrains de sport
- interdiction d'arrosage des potagers sauf de 20h à 8h
- interdiction d'arrosage des espaces verts
- interdiction de remplissage des piscines, de nettoyage des voiries, de nettoyage ou rinçage des bateaux, de nettoyage des façades, de nettoyage des véhicules y compris en stations de lavage professionnelles sauf véhicules à enjeux sanitaires
- interdiction d'alimentation des fontaines publiques hors circuit fermé
- interdiction d'alimentation des douches de plage
- interdiction d'arrosage des pelouses, massifs floraux ou arbustifs

Consultez les informations  
et les arrêtés sur  
[www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

